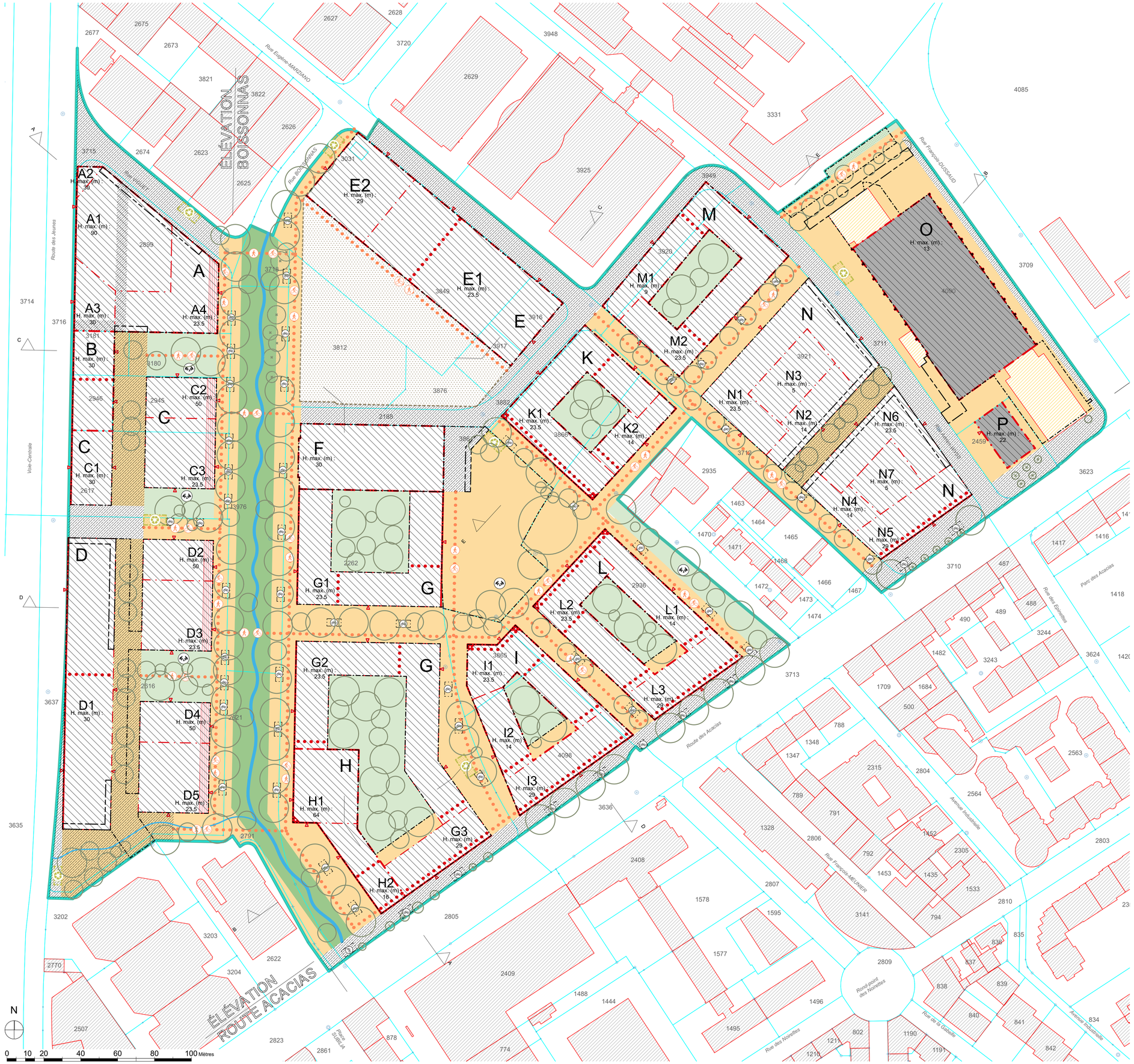

LÉGENDE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

GÉNÉRALITÉS

- Périmètre de validité
- Terrains réservés à un équipement public

ESPACES LIBRES

- Cheminement mixte
- Espace majoritairement minéral
- Espace majoritairement végétal
- Espace rivière
- Place de jeux
- Végétation, arbres à planter
- Végétation à sauvegarder

BÂTI

- Aire de localisation des constructions (avec division en secteurs)
- Secteurs des aires de localisation des constructions
- Front d'implantation
- Bande d'implantation
- Angle construit
- Passage
- Accès aux immeubles
- Bâtiment maintenu dans son gabarit et son implantation, destiné à des activités
- Bâtiment/couvert pouvant être démoli

ACCÈS ET STATIONNEMENT

- Aire d'implantation des garages souterrains
- Secteur d'accès aux garages souterrains
- Aire d'implantation des places de stationnement vélos

ENVIRONNEMENT

- Aire d'implantation pour un point de récupération des déchets
- Mise à ciel ouvert de la Drize
- Prise d'eau de l'Aire pour la Drize

ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT

(art. 3 al. 3 let. a LGZD)

- Voie de communication / Accès

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Direction Praille Acacias Vernets

GENÈVE - PLAINPALAIS

Plan localisé de quartier

ACACIAS 1
PLAN D'AMENAGEMENT

Le PLQ comporte :
- Un plan d'aménagement ;
- Un plan d'équipement, des contraintes et des domanialités ;
- Un règlement de quartier ;
- Un concept énergétique ;
- Un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux ;
- Une charte des espaces ouverts.

Ce PLQ est accompagné d'un rapport d'impact sur l'environnement (RIE) première étape.
Ce plan vaut plan d'alignement au sens de l'art. 11 LRoutes (RSG L 1 10).

Feuilles cadastrales N° : 65, 86, 87, 88, 89

Parcelles N° : 2262 ; 2459 ; 2616 ; 2617 ; 2621 ; 2791 ; 2899 ; 2936 (partiel) ; 2945 ; 2946 ; 3031 ; 3180; 3181 ; 3812 ; 3849 ; 3864 ; 3865 ; 3866 ; 3876 ; 3882 ; 3916 ; 3917 ; 3920 ; 3921 ; 3976 ; 4090 ; 4098 ; dp 3949 ; dp 3711 ; dp 3712 ; dp 3715 ; dp 2188 (partiel) ; dp 3718 (partiel)

Plan N° : 30052 **Indice : A**

Echelle(s) : 1:1000

Abroge et remplace le plan N° :
Adopté par le Conseil d'Etat le :

Adopté par le Conseil d'Etat le : 22.11.2023

Date : 27.04.2017 Répondant DPAV : RVi Dessin : LRS
Date d'extraction du fond de plan : 13.07.2016 et .10.06.2021

Modifications

Objets	Date	Dessin
Adaptation suite à l'enquête technique 1	19.11.2018	FM+A
Adaptation suite à l'enquête technique 2	20.12.2019	FM+A
Adaptation suite à l'enquête technique 3	26.01.2021	FM+A
Modifications diverses suite à EP1 et indice A	31.01.2022	LRS
Adaptation suite à l'enquête technique 4	22.03.2022	LRS
Adaptations suite à EP2 et préavis CM	26.06.2023	LRS
Adaptation suite à PO, hauteur bâtiment F	18.10.2023	LRS

Code aménagement (commune/quartier)	57 - 276 - 313
Code GIREC Secteur/sous-secteur statistique	211 4050
Code alphabétique	**GE - PLP**
CDU	**711.5**